

1. *Débitrice:* **Fondation Miles**, Ch. de la Rive 7,
2710 **Tavannes**
2. *Déclaration de faillite:* 22.04.2002
3. *Suspension de faillite:* 08.05.2002
4. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP:* 25.05.2002
5. *Avance de frais:* CHF 5'000

Indication: La procédure de faillite est déclarée close sauf si un créancier, dans le délai susmentionné, ne réclame l'exécution et produit l'avance mentionnée pour la couverture. Sous réserve du recouvrement d'autres provisions.

6. *Remarques:* La faillie exploitait le Buffet de la Gare à 2608 Courtelary. Les créanciers gagistes ont jusqu'au 25 mai 2002 pour exiger de l'office soussigné la réalisation de leur gage (art. 230a, 2ème al. LP). Parallèlement à la demande de réalisation du gage, ils doivent indiquer la valeur de leur créance au 22 avril 2002.

Office des poursuites et des faillites du Jura bernois-Seeland,
Agence de Moutier
2740 Moutier

(00015067)